

## REUNION DU MERCREDI 22 MARS 2023

Présent-e-s : Eric BALJOU, Patrice CHAPTAL, Serge COMBETTES, Philippe DOUTREMEPUICH, Françoise MELLADO, Claire PITOT, Martine SENERAY, Michel VIALLA.

Absent.e.s excusé.e.s : Béatrice BACON, Hélène HERRADA, Lidwine SARDO.  
Assistent également à la réunion : Nathalie THENOT, secrétaire de mairie, Julie WULLSCHLEGER, chargée de l'accueil et de l'urbanisme.

### CONSEIL MUNICIPAL

Béatrice BACON donne pouvoir à Eric BALJOU

Hélène HERRADA donne pouvoir à Patrice CHAPTAL

Lidwine SARDO donne pouvoir à Françoise MELLADO

le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s et représenté.e.s

- **Approbation du compte de gestion 2022**

Le compte de gestion présenté par Serge COMBETTES, adjoint aux finances, est approuvé à l'unanimité.

- **Vote du compte administratif**

Le compte administratif 2022 présenté par Serge COMBETTES, adjoint aux finances, est adopté à l'unanimité, le maire s'étant retiré.

- **Vote des subventions 2023**

Comité des fêtes : 800 €

Foyer rural : 350 €

Bouillon cube : 350 €

Association des chasseurs : 350 €

Tambourin club : 350 €

Association des parents d'élèves : 500 €

Temps des loisirs : 350 €

Collège de Ganges (diverses animations) 500 €

Court-bouillon : 7 449 € pour assurer l'accueil de loisirs sans hébergement.

- **Vote des taxes locales 2023**

Foncier bâti : 40,93 %

Foncier non bâti : 72,92 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,41 %

Le conseil, à l'unanimité, décide de laisser les taux inchangés.

- **Affectation du résultat**

Le résultat d'un montant de 107 904.08 € est affecté en totalité à l'investissement.

- **Vote du budget 2023**

L'adjoint aux finances, Serges Combettes, présente dans le détail le budget proposé pour l'exercice 2023.

Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 370 288 € et en recettes et dépenses d'investissement à 846 945 €.

- **Fonds de concours 2023 de la communauté de communes**

Le maire indique à ses collègues que compte tenu des constatations faites sur l'état de la toiture de l'église, bâtiment communal, il y a lieu de solliciter le fonds de concours de la communauté pour participer aux dépenses de sa réhabilitation. Pour ce faire des devis ont été sollicités auprès de deux entreprises avec option réfection totale ou réparation des parties les plus menacées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal**

Le maire indique que pour permettre au responsable du service technique de progresser dans son grade il y a lieu de créer un emploi correspondant à celui d'agent de maîtrise principal puis de le nommer à ce poste.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Adhésion à la charte régionale Engagé pour le Végétal**

Le maire expose au conseil qu'au-delà de la démarche zéro phyto déjà initiée, il est possible à travers ce label d'approfondir les actions en faveur de la biodiversité du respect de l'environnement.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce label.

- **Approbation de l'adhésion au conseil des déontologies du centre de formation des maires et des élus locaux**

Le maire expose à ses collègues qu'il est désormais possible aux élue.e.s de faire appel à un référent déontologue chargé d'apporter tous conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élue.e local.e. Afin d'éviter à toutes les collectivités des recherches qui pourraient se révéler longues et infructueuses, le centre de formation des maires et des élus locaux à créer un collège de référents déontologues au niveau du département remplissant tous les critères de confidentialité. Ce service sera facturé uniquement en cas d'utilisation à hauteur de 120 € par dossier traité par un référent déontologue et 250 € pour avis du collège des référents déontologues.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Le maire indique à ses collègues que le rôle joué par les associations du village est de plus en plus important et que le nombre d'animations est en croissance constante et appelle une coordination. De même, la

mise à disposition de locaux au profit du tissu associatif nécessite un suivi particulièrement vigilant. Il a donc décidé, afin de renforcer la coopération entre celles-ci et le conseil municipal, de créer une délégation spécifique qui, avec son accord, sera confiée à Madame Françoise MELLADO adjoint au maire qui pourra s'appuyer sur le travail réalisé dans ce domaine par Julie WULLSCHLEGER.

✚ Il rappelle qu'une réunion est organisée à l'occasion de la venue M. LENFUMEY, directeur de l'agence départementale des routes de Saint Mathieu de Trévières pour faire un point complet sur l'état des routes traversant le village et les perspectives de finalisation de la traversée du village.

✚ Statut de l'école.

Par décision de la commission l'éducation nationale de juin 2022, notre école intercommunale est désormais dénommée : « école du Causse et de la Buèges » et non plus école de Saint-Jean de Buèges comme notre village avait souhaité.

En revanche, le passage de regroupement pédagogique intercommunal concentré à regroupement pédagogique intercommunal éclaté impliquerait la création de deux identifiants et imposerait au directeur d'école de choisir l'un des deux sites à l'exclusion de l'autre ce qui aurait pour conséquence une régression de son statut. Cette perspective ne peut être envisagée et le conseil décide d'adopter le statu quo.

✚ Enfin le maire informe ses collègues que Monsieur le préfet de l'Hérault a fait part de son souhait de visiter la commune. Nous organiserons donc cette visite prochainement.

Philippe Doutremepuich